

MAIRIE  
DE  
QUINTAL



HAUTE-SAVOIE

## Compte-rendu du conseil municipal du 27 septembre 2021

Date de convocation :  
20 septembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-sept du mois de septembre, à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de monsieur Patrick BOSSON, maire.

Présents : Mesdames CHASSON Patricia, FATELO Stéphanie, JOANNESSE Anne-Marie, ROUGE-PULLON Fabienne, THIERY-AUDUBERT Brigitte, VIGNOLLE Aurore  
Messieurs BOISSIER Olivier, DERONZIER Jean-Louis, HAUET Michel, LACHENAL Gérard, PLANCQ Thomas  
Pouvoirs : Mme THOME Sylvette donne pouvoir à monsieur HAUET Michel  
Absents : Monsieur ETIENNE Christian  
Secrétaire : Mme Fabienne ROUGE-PULLON

### **Ordre du jour :**

- Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juillet 2021
- Délibération n° 2021-23 : Avis sur le plan de mobilité 2030 du Grand Annecy
- Délibération n° 2021-24 : Projet de contrat État-ONF 2021-2025
- Délibération n° 2021-25 : Décision modificative n° 1 – Budget du commerce

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de monsieur Patrick BOSSON, maire, a voté pour les sujets suivants :

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juillet 2021**

Le conseil municipal a approuvé le procès-verbal.

- **Délibération n° 2021-23 : Avis sur le plan de mobilité 2030 du Grand Annecy**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Article 1 : émet un avis favorable au plan de mobilité 2030 du Grand Annecy.

- **Délibération n° 2021-24 : Projet de contrat État-ONF 2021-2025**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : vote la mention ci-dessus.

• **Délibération n° 2021-25 : Décision modificative n° 1 – Budget du commerce**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : adopte la décision modificative n° 1 au budget du commerce pour l'exercice 2021 telle que détaillée comme suit,

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
<b>Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementés par la décision modificative</b>				
11 – Charges à caractère général	250,00 €	0,00 €	1 394,18 €	1 644,18 €
<b>Total des chapitres de recettes de fonctionnement mouvementés par la décision modificative</b>				
75 – Autres produits gestion courante	42 100,08 €	0,00 €	1 394,18 €	43 494,26 €
<b>Total général des dépenses de fonctionnement</b>	<b>69 757,21 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 394,18 €</b>	<b>71 151,39 €</b>
<b>Total général des recettes de fonctionnement</b>	<b>69 757,21 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 394,18 €</b>	<b>71 151,39 €</b>

Le maire



Patrick BOSSON